

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE SERVICE POLITIQUE REGIONALE

La politique de cohésion après 2013 : propositions de la Commission et préparation de la position française

SOMMAIRE

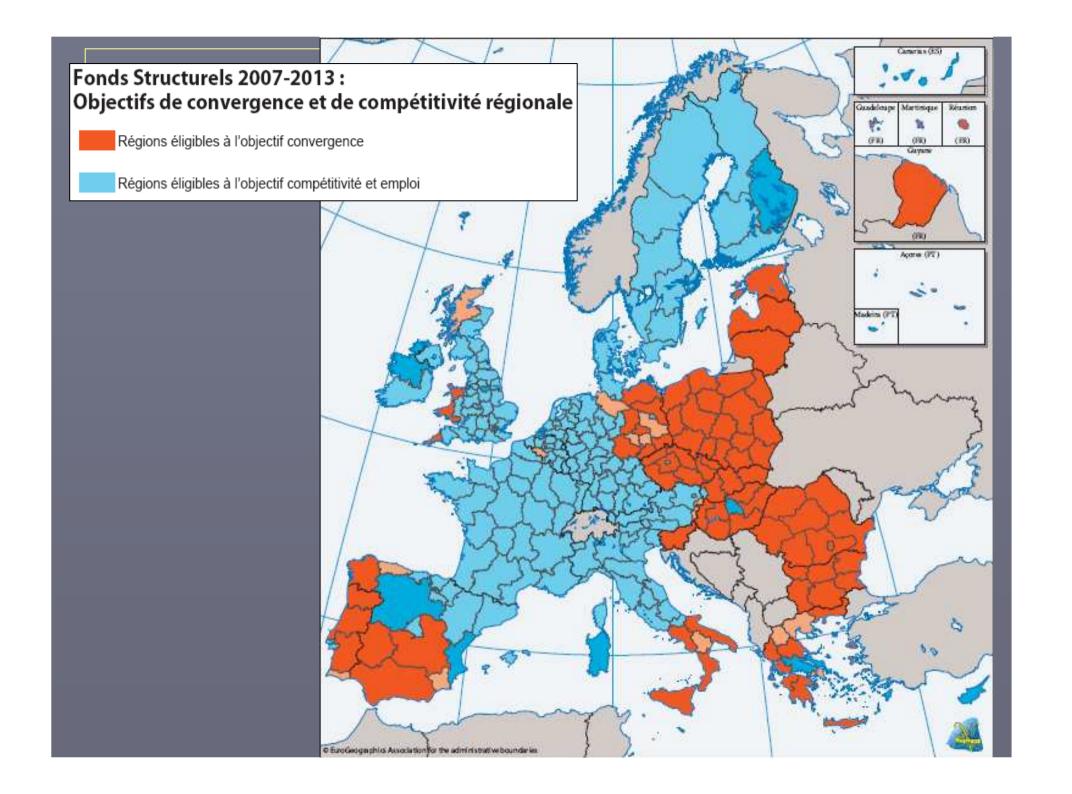
- 1. Rappel des principales caractéristiques de la politique de cohésion pour l'actuelle période de programmation 2007-2013
- 2. Présentation des propositions de la Commission pour l'après 2013 (5ème rapport sur la cohésion du 9 novembre 2010)
- 3. Préparation de la position française : méthode et contenu

I - La politique de cohésion pour la période 2007- 2013

- 3 instruments : FEDER, FSE, Fonds de cohésion
- un budget conséquent : 347 Mds d'euros (36% du budget communautaire)
- une « gestion partagée » (gestion déconcentrée au niveau des Etats membres et des régions)
- une concentration des fonds vers la compétitivité et l'innovation (« earmarking »)
- une politique pour <u>toutes</u> les régions de l'UE, à travers 3 objectifs : Convergence, compétitivité régionale et emploi, et coopération territoriale

Les trois objectifs de la politique de cohésion

- ➤ **Convergence :** ne concerne que les régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire, qui reçoivent 81,5% des fonds (pour la France : les 4 DOM)
- Compétitivité régionale et emploi : concerne toutes les régions dont le PIB par habitant est supérieur à 75% de la moyenne communautaire qui reçoivent 16% des fonds (pour la France : toutes les régions métropolitaines)
- ➤ Coopération territoriale : projets de coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale (2,5% des fonds)



II - Les propositions de la Commission (5^{ème} rapport sur la cohésion)

- > Adapter l'architecture de la politique de cohésion
- > Consolider la planification stratégique
- > Accroître la concentration thématique
- Accroître la conditionnalité
- > Introduire la cohésion territoriale
- > Simplifier la gestion administrative et financière

1. Adapter l'architecture de la politique de cohésion

- Maintien d'une couverture géographique de toutes les régions de l'UE
- Possible création d'une « nouvelle catégorie intermédiaire de régions » (régions entre 75 et 90% du PIB/habitant communautaire ?)
- Maintien des 3 volets de l'objectif de coopération territoriale (transfrontalier, transnational et interrégional)
- Maintien des 3 instruments actuels : FEDER, FSE et Fonds de cohésion

2. Consolider la planification stratégique

Assurer une meilleure articulation entre les différents fonds communautaires (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER, FEP), à plusieurs niveaux :

- Un « cadre stratégique commun » au niveau communautaire
- Un « contrat de partenariat pour le développement et l'investissement » au niveau national (négocié entre la Commission et l'Etat membre)
- Les « programmes opérationnels » au niveau national et/ou régional

3. Accroître la concentration thématique

- Alignement des priorités d'intervention des fonds sur la stratégie Europe 2020 en faveur d'une
 « croissance intelligente, inclusive et durable »
- Instauration d'un « menu » de 20 à 30 priorités thématiques au niveau communautaire, au sein desquelles chaque région devra faire un choix de 2 à 3 priorités sur lesquelles elle devrait concentrer la majeure partie (voire l'intégralité) des fonds alloués par l'UE
- Flexibilité plus importante envisagée pour les régions les moins développées (dans le choix du nombre de priorités thématiques)

4. Renforcer la conditionnalité

- Conditionnalité liée au respect du Pacte de stabilité et de croissance (engagements en termes de déficit budgétaire et d'endettement)
- Conditionnalité liée aux réformes nécessaires à la bonne utilisation des fonds dans les domaines liés à la politique de cohésion (ex : transposition de directives, financement de projets stratégiques pour l'UE, capacités administratives)
- Instauration d'une **réserve de performance** au niveau communautaire
- Conditionnalité liée à des indicateurs de résultats (fixation d'objectifs quantifiés en début de période)

5. Introduire la cohésion territoriale

- Plus grande souplesse dans le choix des échelles de programmation (aller au-delà des frontières administratives)
- mettre en place un « programme urbain ambitieux »
- porter une attention particulière aux territoires à spécificités géographiques qui accentuent les problèmes de développement (RUP, îles, montagnes, régions transfrontalières)
- élaborer de **nouvelles stratégies macrorégionales** (sur le modèle de la Mer baltique et du Danube)

6. Simplifier la gestion administrative et financière

- harmoniser les systèmes de gestion entre les différents fonds communautaires en responsabilisant davantage les autorités de gestion (« déclaration annuelle de gestion »)
- accréditation nationale des autorités de gestion (et non plus approbation préalable par la Commission)
- assouplissement à la règle du dégagement d'office (pas d'application la 1ère année)
- encourager l'utilisation des coûts forfaitaires

Elaboration de la position française : éléments de méthode

- une réflexion interministérielle et partenariale

- portant sur la politique de cohésion en tant que telle, à partir du diagnostic établi sur la mise en œuvre des fonds structurels pour l'actuelle période de programmation 2007-2013

- mais s'articulant à une réflexion plus globale sur les prochaines perspectives financières post-2013

Méthode (1) : une réflexion interministérielle

De par son approche intégrée, la politique de cohésion implique de **nombreux acteurs** en France :

- Coordination générale : DATAR
- Ministères gestionnaires des fonds européens : Intérieur (FEDER), Emploi (FSE) et Outre-mer
- Autres ministères : MEDEMM, Budget, MAE, etc.
- Etat déconcentré : Préfets de région et Sgar
- Collectivités territoriales : régions, départements et villes (membres du groupe de suivi du CRSN)
- **♥ Synthèse et arbitrage par le Premier ministre** (SGAE et CIACT)

Méthode (2) : phase d'étude et d'analyse

Exploitation des données disponibles sur la politique de cohésion :

- Etudes et rapports de la Commission (rapport Barca, Livre vert sur la cohésion territoriale, étude sur les régions à spécificités géographiques, audit urbain, travaux d'évaluation ex post, etc.)
- **Travaux nationaux** (rapport stratégique, rapport Lequiller, rapport des inspections générales)
- Echanges avec les autres EM (réunions à 27, groupe à haut niveau, rencontres bilatérales)

Méthode (3) : diagnostic sur la période actuelle

Etudes et analyses doivent déboucher sur un diagnostic partagé (encore provisoire) :

- Un acquis à conforter : 14 Mds d'euros en appui aux projets de développement de <u>toutes</u> les régions françaises
- mais un taux de retour faible pour la France (4%)
- des **disparités infra-régionales** pas toujours prises en compte
- des coûts de gestion et de contrôle trop élevés (complexité)
- un problème d'articulation avec le développement rural (FEADER)

Méthode (4): lien avec les négociations sur les prochaines perspectives financières

La position française sur l'avenir de la politique de cohésion sera fortement dépendante des négociations sur les prochaines PF :

- position assumée de **contributeur net** au budget communautaire
- Maintien du **budget UE au niveau actuel** (1% PIB)
- Financement des priorités nouvelles par **redéploiements** (compétitivité, relations extérieures, sécurité, migrations)
- Probable **mise à contribution** des deux principaux postes budgétaires actuels : PAC et politique de cohésion
- Arbitrages politiques à définir...

Elaboration de la position française : éléments de contenu

Les positions défendues par la France résultent d'un équilibre à trouver entre plusieurs paramètres :

- notre perception de l'intérêt européen : quel est le meilleur moyen de réduire les disparités entre Etats membres et entre régions (convergence ? Compétitivité ?)
- notre perception de l'intérêt français : taux de retour financier, territoires éligibles, choix politiques dans les moyens
- la « négociabilité » des différents scénarios : tenir compte des rapports de force en présence + liens éventuels à établir avec d'autres négociations

Contenu : premiers éléments de position française sur l'avenir de la politique de cohésion

- pour une politique de cohésion intervenant au profit de toutes les régions européennes
- intérêt pour une meilleure prise en compte des **régions intermédiaires** (entre 75 et 90% du PIB/hab. communautaire), si cela ne va pas à l'encontre de nos objectifs budgétaires
- articulation avec les **priorités de la stratégie UE 2020,** mais en préservant une certaine flexibilité dans le choix des priorités, et avec des éléments de conditionnalité incitative
- prise en compte de l'objectif de « cohésion territoriale », par une diversification des échelles d'intervention de la politique de cohésion
- simplification des règles de mise en œuvre : proportionnalité et différenciation permanente de la France proportionnalité et différenciation ponale

Prochaines étapes

- 9 novembre 2010 : publication du 5^{ème} rapport sur la cohésion, ouvrant une période de consultation publique jusqu'à fin janvier 2011
- 22 et 23 novembre : réunion informelle à Liège des Ministres en charge de la politique de cohésion
- 31 janvier et 1^{er} février 2011 : Forum sur la cohésion à Bruxelles
- juin 2011 : propositions législatives de la Commission
- négociations sous Présidences polonaise (2ème semestre 2011) et danoise (1er semestre 2012), voire chypriote (2ème semestre 2012)
- 1^{er} janvier 2014 : entrée en vigueur des nouveaux règlements

 Représentation Permanente de la France -